
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 9 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 10 ; votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POUILLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, et Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER

Absents : Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON (procuration à Anne CHOUVET), Jacques ROUX (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER), Vincent PELLETIER (procuration à Tom VAN DE VELDE)

Secrétaire de séance : Jean-Marc POUILLILIAN

Objet : Affectation du résultat année 2023 du budget Eau de la commune d'Eyglis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire

Le résultat de l'exercice

- de la section d'investissement est négatif : - 336 273,60 €
- de la section de fonctionnement est positif : + 39 655,53 €

L'excédent reporté

- de la section d'investissement de l'année antérieure : + 159 338,92 €
- de la section de fonctionnement de l'année antérieure : + 219 204,88 €

Les restes à réaliser en section d'investissement sont :

- En dépenses : 69 353,27 €
- En recettes : 561,00 €

Considérant l'excédent reporté de l'année 2022, le résultat de l'exercice 2023 et le solde des restes à réaliser, le besoin de la section d'investissement est de 245 726,95 € à prendre sur l'excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour : 10

Contre :

Abstention : 3 (Vincent PELLETIER, Agnès SIMOND et Tom VAN DE VELDE)

- **Confirme** le report du solde d'exécution de la section d'investissement en dépenses (D-001) pour 245 726,95 €.
- **Déclare** inscrire 245 726,95€ au compte 1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement.
- **Déclare** affecter le solde de l'excédent de résultat de fonctionnement en report à nouveau (R-002) pour un montant de 13 133,46 €.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

